

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

Gloriæ Majorum.

SÉRIE IN-8° N° 11.

Séances du 29 novembre 1892 au 28 mars 1893 inclus.

TOULOUSE

PAUL ÉDOUARD-PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

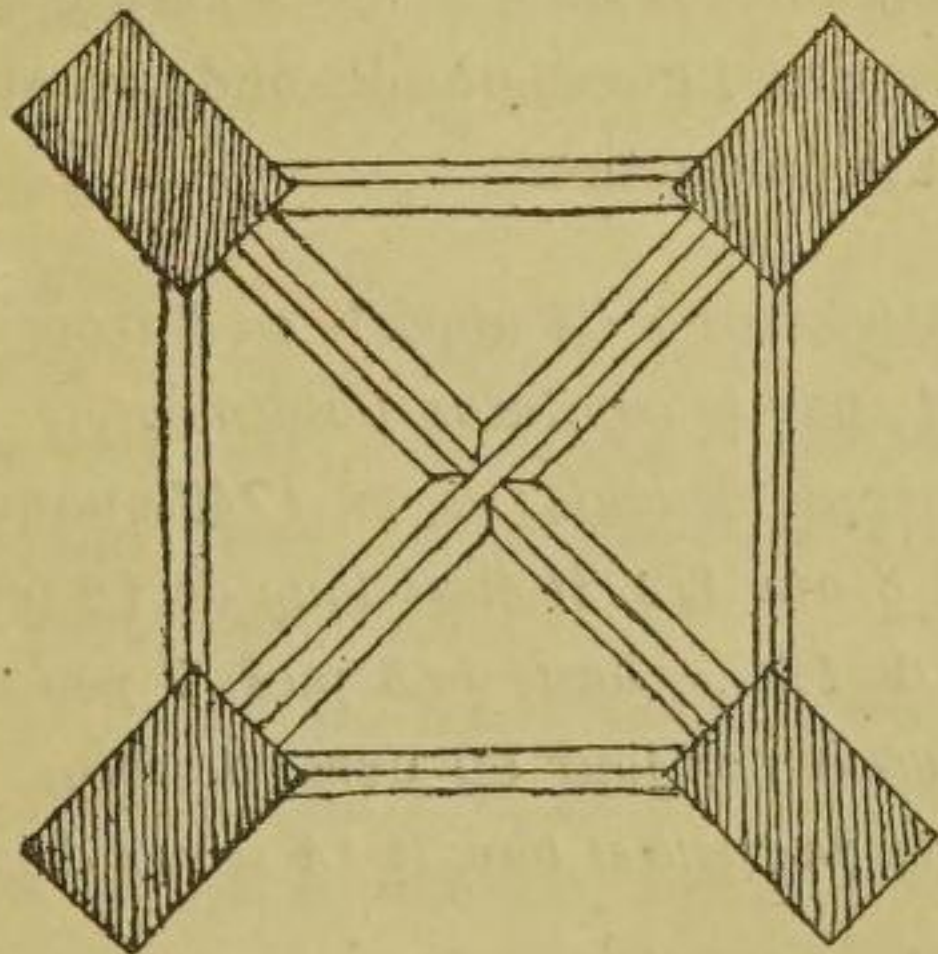
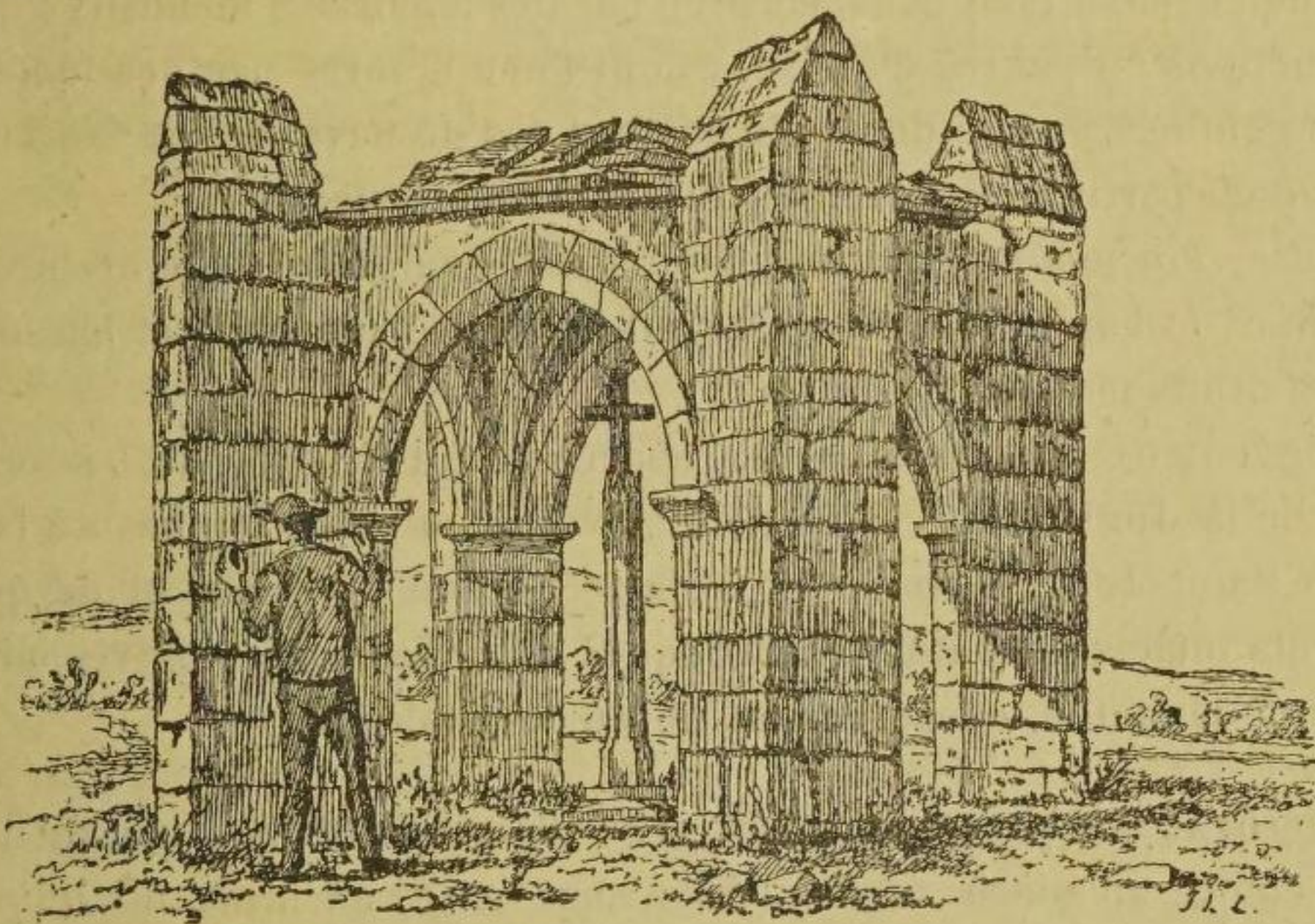
RUE DES TOURNEURS, 45

—
1893

Séance du 28 février 1893.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. DE LAHONDÈS présente le dessin et le plan au centième d'un petit édifice situé sur les bords de l'Aude, à dix minutes en aval du village de Pieusse, arrondissement et canton de Limoux. Il est construit avec autant d'élégance que de solidité, et il a résisté aux morsures de quatre siècles environ, bien qu'il soit isolé, ouvert, exposé à toutes les intempéries comme aux outrages des passants. C'est un oratoire où la paroisse se rend encore l'un des jours des Rogations et le dimanche après la fête de l'Invention de la Croix.



Les voûtes sont appareillées avec soin et leurs nervures sont profilées avec la netteté que favorise la belle pierre du pays. Elles sont couvertes de larges dalles qui pouvaient se maintenir longtemps et ne nécessitaient pas des

réparations constantes comme l'ardoise ou la tuile. L'ancienne croix disparue a été remplacée par une croix retirée du cimetière datée de 1652.

Les petits monuments de ce genre deviennent rares. Ils rappelaient, le plus souvent, un événement considéré comme miraculeux ou un pieux souvenir, comme l'élégant édicule du quinzième siècle assez semblable à celui de Pieusse, élevé sur les bords du Rhône, près de Beaucaire, pour abriter une croix érigée sur une des stations du corps de saint Louis, lorsque son fils Philippe le Hardi le ramenait de Tunis à Saint-Denis. On ne connaît pas l'origine de l'oratoire de Pieusse.

Le village de Pieusse a conservé de nombreux fragments de la ceinture de remparts qui l'entourait, ainsi que tous les villages construits sur les bords de l'Aude exposés aux incursions des Catalans; une assez belle église avec une abside à cinq pans, éclairée par des fenêtres à meneaux; quelques constructions en pierres d'assises, dont l'une ajourée par des fenêtres aux cintres géminés, est un débris du château des archevêques de Narbonne reconstruit en partie vers le milieu du quatorzième siècle.

Pieusse, *Pincianum*, était en effet une seigneurie du riche archevêché de Narbonne, et l'archevêque y possédait la haute, moyenne et basse justice avec les droits féodaux habituels (1).

Un inventaire des biens de l'archevêque fut dressé par les ordres de Pierre de la Jugie (1347-1375), dont on voit le superbe tombeau à la cathédrale de Saint-Just, dépouillé de l'effigie perdue du prélat et de quelques fragments intacts de statuettes d'évêques sous d'élégantes ogives, ainsi que du dais de la statue, conservés au Musée de Toulouse.

M. DELORME fait passer sous les yeux de ses collègues une médaille en argent coulée au siècle dernier. Elle représente, au droit, un *Rhinocéros*; au-dessus, le soleil perçant des nuages. En exergue, la date : 1748.

Sur l'autre face, en douze lignes, une légende en allemand occupant tout le champ et dont voici la traduction :

« *Ce Rhinocéros a été apporté en Europe en 1741, par le capitaine Davitmout, de la mer de Bengale; et, en 1747 quand il avait 8 ans 1/2, il était long de 12 pieds et gros de 12...., haut de 5 pieds 7 pouces et mangeait par jour 60 livres de foin, 20 livres de pain et buvait 14 seaux d'eau.* »

Il existe plusieurs variétés de cette médaille, devenue très rare aujourd'hui.

(1) *Livre vert de l'archevêché de Narbonne*, publié par M. Paul Laurent. Paris, Picard, 1886.

d'hui, et notamment un exemplaire en étain où le millésime de 1749 est accompagné du nom de la ville de Strasbourg.

Les exhibitions de Rhinocéros, en Europe, furent, au dix-huitième siècle, de véritables événements, ce qui explique qu'on ait tenu à en garder le souvenir, au moyen d'un monument numismatique, qui était vendu à la porte de la baraque où l'on montrait ce curieux pachyderme.

D'après un article du docteur Louis Marchand, publié dans le *Magasin pittoresque* (année 1884), celui qu'on fit voir en 1749, à la foire Saint-Germain, passionna tellement les Parisiens, qu'en cette année la mode fut toute au Rhinocéros.

En outre de la médaille reproduisant l'animal exhibé, on vendait une estampe que le Dr Marchand possède et dont voici la description :

Sur la marge supérieure, on lit :

« Véritable Rhinocéros vivant que l'on voit à la foire de Saint-Germain. »

Au premier plan de l'image, le Rhinocéros. Au deuxième plan, à droite : Combat d'un Rhinocéros contre un éléphant ; à gauche, dans un port, le vaisseau qui doit amener en Europe l'animal prodigieux.

Au centre de la marge inférieure, le portrait du capitaine Douwemont, commandant du navire ; et, de chaque côté du portrait, une notice sur l'animal ou monstre (*sic*).

« A Paris, chés Charpentier, Rue Saint-Jacques, au Coq, avec permission et privilège du Roy. »

Une note manuscrite qui se trouve au-dessous de cette légende, est ainsi conçue :

« Cet animal arriva à Dijon le douzième may 1749, et je fus le voir avec ma famille, le vendredi après la pentecôte, 23^e may de la même année ; il était logé au faux-bourg Saint-Nicolas. »

Pour en revenir à la médaille, l'exemplaire en argent que nous possédons a été trouvé en Suisse, mais il nous serait bien difficile de savoir en quel lieu il a été coulé ; comme on l'a vu plus haut, on sait qu'une variété porte « *Strasbourg* » avec la date de 1749.

Une mention qui figure dans les registres des procès-verbaux du Conseil de ville conservés aux archives de Strasbourg, quoique étant muette sur la médaille, paraît, au moins, se rapporter à la production, dans cette ville, du monstrueux animal qu'elle reproduit.

Dans la séance du 23 juin 1749, il est rapporté devant le Conseil :

« Que les nommés Joseph Manfredy, natif du Piémont, et Durand Béran-
» ger, originaire du Dauphiné, soumettent une très humble supplique dans le
» but d'obtenir la gracieuse concession de pouvoir produire devant le public,
» durant la foire de la Saint-Jean, les animaux rares qu'ils possèdent et
» conduisent à leur suite. »

Cette requête est accordée par le Conseil, à la condition : « que les mem-